Le 1^{er} accident mortel dans les eaux de St Martin : un évènement tragique et rarissime.

Océane Beaufort, Coordinatrice du Réseau requins des Antilles françaises, Association Kap Natirel. Mardi 15 décembre 2020.

Jeudi 10 décembre 2020 un corps est retrouvé flottant à la Baie Orientale, sur l'île de St Martin. La victime présente des morsures sur les membres inférieurs.

Le compte rendu du médecin légiste a confirmé le vendredi 11 décembre, la forte probabilité que le décès ait été causé par morsures de requin. L'analyse des morsures a permis d'identifier l'espèce concernée : le requin tigre (*Galeocerdo cuvier*).

À la suite de cet évènement, un arrêté d'interdiction de baignade a été pris. Un groupe de travail a été créé pour identifier les mesures et actions à mettre en place sur le court terme et sur le long terme. Des spécialistes de ce type d'accident ont été sollicités, leur expérience sera un atout pour mettre en place des mesures adaptées au contexte local.

Un évènement tragique et rare :

Ce type d'accident est particulièrement rare : en 2019 ce sont 6 morsures mortelles qui ont été recensées dans le monde. Dans les îles des Caraïbes ce sont 5 morsures fatales qui ont été recensée au cours des 10 dernières années dont 2 en Jamaïque, 1 aux Bahamas, à Aruba et à Cuba (source : International Shark Attack File).

Le requin tigre

Cette espèce, considérée comme quasi menacée d'après l'UICN, est naturellement présente dans les eaux tropicales. Ce requin est côtier et pélagique, il peut être observé dans les eaux peu profondes (<2m) jusqu'aux eaux profondes (>1000m). Il possède un régime alimentaire varié qui comprend-de grosses proies (comme les tortues marines).

Sa présence près des côtes et son régime alimentaire font de ce requin une espèce potentiellement dangereuse pour les humains. La zone côtière étant une zone à forte fréquentation humaine (baignade, nage, surf, chasse, plongée etc...). Les interactions avec l'Homme sont donc plus importantes que pour les espèces exclusivement pélagiques. Liée à une mâchoire adaptée à son ra ng « d'apex prédateur », une simple morsure peut entraîner de sévères lacérations et causer une hémorragie fatale.



Pour quelles raisons le requin aurait infligé de telles morsures ?

Les informations disponibles à ce jour ne permettent pas de comprendre avec certitudes les causes de ce tragique accident. Une enquête est en cours.

Différentes hypothèses existent sur les motivations potentielles pour qu'un requin inflige des morsures sur un humain dont :

- La curiosité. Pour un requin le seul moyen fiable de déterminer si un être vivant ou un objet est consommable c'est de le mordre. Dans la plupart des cas, les humains ne ressemblent pas ou n'agissent pas comme les proies habituelles mais un requin peut être attiré par un être vivant ou un objet inconnu par curiosité. A noter que la vision d'un requin est réduite et ne constitue pas un de ses sens privilégié. On parle de morsure d'investigation;
- La confusion. C'est lorsqu'un requin confond l'être humain avec sa proie. C'est généralement le cas dans les accidents liés à la pratique du « feeding » (le nourrissage de requins, employés principalement pour pouvoir observer les requins dans leur milieu naturel). On parle de morsure de confusion;
- La défense. Un requin peut ressentir le besoin de se défendre s'il perçoit un être humain comme un prédateur,-une menace potentielle mais aussi une entrée sur son territoire. On parle de morsure de défense et de morsure territoriale;
- L'alimentation: bien que l'Homme ne fasse pas partie du régime alimentaire des requins, le comportement en phase d'alimentation de certaines espèces peut entraîner des accidents. C'est notamment le cas en présence de stimuli pouvant entraîner le requin dans un état de frénésie alimentaire. On parle de morsure de prédation.

Il est important de rappeler que si, de manière générale, le régime alimentaire des requins intégrait l'Homme, le nombre d'accidents de ce type serait bien plus conséquent.

Pour réduire les risques d'accidents, il est important :

- **d 'informer/sensibiliser** la population sur la présence de requins mais également sur les gestes à éviter/à proscrire ;
- de mettre en place des mesures adaptées au contexte ;
- d'acquérir et d'améliorer les connaissances sur les populations de requins, avec une priorité sur les espèces qui évoluent dans les eaux côtières.

ON PEUT TOUS PARTICIPER A LA REDUCTION DES RISQUES D'ACCIDENTS

Il est important d'avoir conscience que les risques d'accidents ont toujours existé et qu'ils existeront toujours. Le fait d'avoir un environnement commun avec la faune sauvage implique des interactions qui, parfois, peuvent être négatives. Cependant, il est possible de réduire ces risques à notre propre échelle en adoptant certains gestes dont :

- ne pas rejeter de la nourriture dans la mer (comme du poisson, de la viande) à proximité des eaux fréquentées par les baigneurs ;
- ne pas nourrir VOLONTAIREMENT la faune sauvage (que ce soit des poissons, des requins ou autre). Cette pratique est observée sur le territoire afin d'observer la faune sauvage mais elle engendre des risques d'accident par la modification du comportement général et alimentaire ;
- éviter de se baigner dans les eaux troubles (notamment les embouchures surtout après une forte pluie) ;
- éviter de se baigner la nuit, au lever ou au coucher du soleil ;
- suivre les mesures mises en place par les autorités (interdiction de baignade par exemple).





+590 690 08 05 44



www.kapnatirel.org



contact@kapnatirel.org



Réseau requin des Antilles françaises

Contact presse : Préfecture de St Martin



2/2